



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture des Sables d'Olonne
Bureau du Cabinet**

Les Sables d'Olonne, le 21 août 2023

Objet : Commission de suivi de l'aérodrome Les Sables d'Olonne - Talmont : réunion annuelle du 9 juin 2023 à 14h30 à la sous-préfecture des Sables d'Olonne.

Participaient à la réunion, sous la présidence de M. Johann MOUGENOT, sous-préfet des Sables d'Olonne :

M. Alain BLANCHARD, vice-président des Sables d'Olonne Agglomération,
M. Steven SARREAU, directeur général des services techniques des Sables d'Olonne Agglomération,
M. André BESSEAU, président de l'Aéroclub de la Vendée,
M. Pierre CORNY, secrétaire général de l'Aéroclub de la Vendée,
M. Pierre-Yves EUGENE, représentant les usagers de l'aérodrome,
M. Philippe MARCHAL, président de l'association de défense contre les risques,
M. Philippe JAMINAIS, président de l'association DCA des Olonnes,
Mme Chantal BIGOT, membre du bureau de l'association DCA des Olonnes,
M. Philippe RAFIN, représentant l'association Le Petit Paris,
Mme Isabelle PEZZETTA, DGAC, DSAC Ouest, délégation Pays de la Loire,
M. Gérard GOUSSAULT, DGAC, DSAC Ouest,
M. Hervé LARUPPE, Commissariat de Police des Sables d'Olonne
M. Laurent CAIRE-PASTOR, Secrétaire Général de la sous-préfecture,
Mme Catherine AUDIBERT, cheffe du bureau du Cabinet de la sous-préfecture, assurant le secrétariat.

Étaient excusés :

M. Emmanuel SIEBERT, DGAC, délégué de la directrice DSAC Ouest, délégation Pays de la Loire,
M. Thierry DUVALEIX, DZPAF Ouest, Brigade de Police Aéronautique.

I – Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 mai 2022 :

M. Jaminais, nouveau président de l'association DCA des Olonnes, déclare qu'il n'approuve pas le procès-verbal de cette réunion. En l'absence d'autres observations, le compte-rendu est approuvé à la majorité moins une voix.

II – Bilan de l'activité de l'aérodrome en 2022 : (présentation par M. Besseau, président de l'aéroclub)

En 2022, l'aérodrome des Sables d'Olonne a enregistré un nombre de vols légèrement inférieur à l'année 2021, avec un total de 1048 heures de vol, contre 1087 heures en 2021, et 286 mouvements inscrits au registre.

Selon le président de l'aéroclub, ces chiffres ne représentent cependant que 40 % des mouvements totaux. Aucun vol commercial n'a été enregistré, ni aucun vol d'hélicoptère.

M. Eugène considère que 2022 a connu une baisse marquée du trafic sur l'aérodrome, avec 6000 mouvements enregistrés contre 9000 en 2014, où il y avait eu beaucoup de passages et de vols commerciaux.

M. le Sous-préfet demande des précisions sur les plaintes :

- Aéroclub : une dizaine de plaintes ont été reçues, concernant principalement le non-respect des horaires de vol,
- DCA des Olonnes : l'association a reçu 68 plaintes au cours de l'année 2022. En 2023, la majeure partie des plaintes concerne les nuisances sonores, notamment au sujet de l'auto-gire.
- DGAC : aucune plainte n'a été reçue.

M. le Sous-préfet souhaite que le circuit de transmission et d'examen des plaintes soit respecté, afin qu'elles puissent être prises en compte et examinées par les services compétents. Toutes les plaintes doivent être transmises à l'aéroclub, gestionnaire de l'aérodrome, grâce à la fiche de signalement (*jointe en annexe*). Celui-ci doit les enregistrer, les comptabiliser et si possible, les vérifier.

M. Goussault rappelle que toute plainte est recevable. Si la charte de bonne conduite s'applique uniquement aux usagers basés sur l'aérodrome, tous les aéronefs sont soumis aux règles de l'AIP (espace aérien commun).

M. Blanchard ajoute que l'on peut également déposer plainte auprès des services de Police ou de Gendarmerie, notamment en ce qui concerne les nuisances.

III – Projet de confortement de l'aérodrome :

M. Steven Sarreau présente un powerpoint (*joint en annexe*) afin de faire le point sur la phase de concertation avec le public, qui s'est achevée en décembre 2022, et l'état d'avancement du projet.

Pour rappel, la phase d'étude du projet a débuté en 2016 et les travaux de réaménagement du site doivent se terminer à la fin de l'année 2025. Le principal objectif du projet consiste à conforter le site et à le réaménager de manière à répondre aux besoins des usagers et à réduire les nuisances pour le voisinage.

A la suite de l'arrêté préfectoral du 5 mai 2021, le projet a été soumis à étude d'impact (étude acoustique, étude faune/flore, étude de localisation, ...) et une phase de concertation avec le public a dû être organisée. Elle a eu lieu du 30 novembre au 15 décembre 2022, sous la forme de réunions publiques et d'ateliers de concertation. Des registres ont également été mis à disposition du public pour recueillir les observations.

Les principales contributions recueillies portaient sur :

- les nuisances liées à l'activité de l'aérodrome,
- une demande de transfert des activités de l'aérodrome sur celui de La Roche-sur-Yon
- l'impact du projet sur l'environnement,
- l'information concernant le projet.

L'Agglomération des Sables d'Olonne a apporté des réponses aux attentes exprimées pendant la phase de concertation (*cf page 8 du powerpoint ci-joint*).

Rappel concernant le planning prévisionnel :

- Dépôt en préfecture du dossier réglementaire prévu en juin 2023
- Après instruction et validation, mise à l'enquête publique (février à avril 2024)
- Autorisation du projet prévue en mai 2024
- travaux infrastructures : octobre 2024 à juin 2025
- travaux bâtiments (2 hangars + 1 restaurant) : janvier à décembre 2025

Coût prévisionnel des travaux : 4,5 millions d'€ HT.

M. Blanchard rappelle que l'Agglomération des Sables d'Olonne a toujours travaillé en lien avec les riverains et les usagers, notamment avec les représentants de l'association DCA des Olonnes, qui ont été reçus et auxquels l'ensemble du projet a déjà été présenté et expliqué. Il demande expressément aux membres de l'association présents de ne pas faire paraître de mauvaises informations dans la presse.

IV – Questions diverses :

- Activité des Ailes Vendéennes : Mme Pezzetta indique que la DGAC n'a reçu aucune plainte concernant l'auto-gire. Le comité de suivi n'ayant pas à se prononcer sur cette activité, elle n'est évoquée que pour information.
- M. Rafin souhaite simplement que les règles et les horaires liés à cette activité soient respectées.
- Mme Bigot (DCA des Olonnes) déclare que le bruit de l'auto-gire est beaucoup plus dérangeant que celui d'un avion. Elle souhaite que l'AOT ne soit pas renouvelée pour la saison 2023. M. Jaminais lui non plus n'est pas favorable à l'auto-gire.
- M. Marchal déclare qu'il est favorable au projet de réaménagement de l'aérodrome ainsi qu'à la nouvelle charte. Toutefois, il souhaite qu'il n'y ait pas davantage d'activités.
- M. Eugène indique qu'il a fait un sondage dans le quartier de l'aérodrome et qu'aucun problème particulier ne lui a été signalé.

M. Marchal demande si l'accès de l'aérodrome est ouvert aux drones. La DGAC indique que ce n'est pas le cas (cf site internet Géoportail).

V – Projet de révision de la charte de bonne conduite :

M. le Sous-préfet déclare que l'association DCA des Olonnes lui a adressé un nouveau projet de charte. Il propose que ce projet soit examiné et retravaillé, de manière à être présenté à la commission de suivi en 2024.

En attendant, la charte qui a été revue et signée en 2022/2023 par les membres de la commission de suivi – à l'exception de l'association DCA des Olonnes - va s'appliquer. Elle est jointe au présent compte-rendu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17h.

Le Sous-préfet,

Johann Mougenot

